## Systèmes de chauffage au bois à pellets et au cippato

avec une entrée thermique inférieure à 35 kW

Instructions pour une bonne utilisation



PROVINCIA DI TREVISO





Utilisez uniquement du **bois naturel** non traité ou des pellets certifiés EN-Plus. Ne brûlez jamais de déchets (pas même du papier, du carton, des magazines colorés, du plastique, de la mousse de polystyrène, du bois traité, des meubles) car ils libèrent des substances toxiques (telles que le formaldéhyde et la dioxine). Utilisez les cubes allume-feu appropriés pour allumer les systèmes.

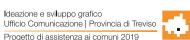


Faire l'entretien du système une ou deux fois par an (voir UNI 10683) et l'entretien de la cheminée une fois par an; une cheminée propre est sécuritaire et empêche les risques d'incendie et de reflux de fumées nocives dans la maison. Il permet des économies et est respectueux de l'environnement.



- Contactez uniquement les installateurs et les techniciens en manteinance certifiés par la chambre de commerce (MD 37/2008) qui, à la fin, émettent une déclaration de conformité ou un rapport de manteinance. Les travaux manuels sont interdites et peuvent présenter des risques pour les personnes et l'environnement.
- Remplacer l'ancien système de chauffage, qui génère plus d'émissions polluantes, en particulier (PM10) et de benzopyrène, substances calcé-rogènes, par des systèmes de chauffage très efficaces qui ont au moins 4 étoiles\*







<sup>\*</sup> Selon la classification de le Décret du Ministère de l'Environnement N.186, 07.11.2017